

saura qu'il y a peu d'années, il eût été imprudent à un catholique de passer en plein jour à Genève. Ceux qui ont lu la vie de St. François de Sales, qui en était évêque, admirent sa résolution et sa hardiesse d'y être entré quelquefois, et même d'avoir passé un dimanche d'une extrémité de la ville à l'autre, pendant le prêche, sans que les sentinelles, qui gardaient les portes, l'eussent arrêté; ce qui a été regardé alors comme un miracle, et c'en était un, car la Providence divine veillait sur ce grand saint. Mais voici ce qu'on écrit de Genève :

« C'est hier, à la grand'messe, que le premier vicaire de la paroisse, M. l'abbé d'Aulnois, a annoncé le joyeux événement de la nomination de notre curé. Le choix de Mgr. l'évêque de Lausanne et Genève est tombé sur M. l'abbé Dunoyer, de Carouge; ce choix nous remplit d'espérances. M. Dunoyer a demeuré de longues années dans la paroisse comme vicaire de M. Vuarin. Il connaît parfaitement le poste difficile auquel la Providence l'appelle. Il a la confiance entière de son digne évêque. C'est le point essentiel. Nous avons l'assurance que notre vénérable curé défunt a trouvé un successeur digne de lui, héritier de sa patiente fermeté et de son grand amour pour la liberté de l'Eglise.

« Le fait de la nomination d'un curé à Genève, le centre du protestantisme, est très grave. Il intéresse tous les catholiques. On se peut-être surpris à distance de nous voir accorder autant d'importance à un événement si simple en apparence. Mais les personnes instruites de la position militante de la religion à Genève, partageront notre sentiment.

« Ce fut en 1802, à l'époque du concordat de Napoléon avec le Pape Pie VII, que le culte catholique fut rétabli, pour la première fois, depuis la réforme. Cette paroisse eut des commencemens très-précariés; mais grâce à l'occupation française, elle fit des progrès rapides. En 1815, au moment de la restauration, la cité calviniste eût bien voulu détruire cette paroisse et arracher de son sein cet établissement catholique qui la blessait au cœur; mais la Providence en avait disposé autrement. Les traités de Vienne et de Turin se portèrent garans des droits des catholiques. La paroisse fut maintenue et le culte fut mis à la charge du gouvernement. Les mêmes garanties furent accordées, par les traités, aux communes françaises et savoyardes qui, à la demande des délégués de Genève, vinrent augmenter le territoire de la république.

« Le gouvernement avait signé les traités. Il semblait que Genève eût pris son parti d'être désormais un peu mixte. En apparence tout allait pour le mieux; il n'est pas de pays où l'on soit plus prodigue des maximes perfides de liberté des cultes, de tolérance et de charité; mais, en réalité, c'était autre chose.—Nous pouvons le dire hautement, le gouvernement déchu n'a pas laissé échapper une occasion d'être hostile à ses administrés catholiques, soit à l'occasion de la vacance des cures, soit pour les écoles, soit pour nos institutions de charité. On a peine à se figurer une persévérance aussi tenace, aussi mesquine. Elle ne peut s'expliquer que par une pensée coupable. En acceptant les communes catholiques, les Genevois avaient cru qu'ils entraîneraient facilement à l'indifférence, d'abord, puis au protestantisme, ces populations rurales qu'ils jugeaient ignorantes et peu attachées à leur foi. Ce dessein criminel trouva des obstacles immédiats dans la vigilance du clergé catholique, et la fidélité des habitans. Se voyant déjoués, les protestans cherchèrent à amoindrir, par la ruse et par un mauvais vouloir constant, cet élément catholique. Ils sentaient, mais trop tard, qu'ils avaient commis une imprudence en acceptant pour concitoyens des hommes étrangers à leurs traditions. La position que je viens d'indiquer donne le secret de la lutte que notre illustre curé, M. Vuarin, soutint pendant vingt-huit ans. Sa fermeté a triomphé de tous les obstacles. Il est mort, laissant 9,000 catholiques dans Genève, et sa paroisse dotée d'établissmens de charité nombreux et prospères. Le décès de M. Vuarin ranima toutes les espérances des protestans. Débarrassés de cette sentinelle vigilante, ils osèrent reprendre leurs tristes desseins; c'est de cette époque que date l'union protestante. Tous les catholiques de France savent l'odieuse expulsion du successeur de M. Vuarin, que la Providence appelait naguère au siège épiscopal de Lausanne. Depuis deux ans,

toutes les tentatives faites pour obtenir un curé, étaient inutiles. Nous n'osions prévoir un terme à cette position critique; chaque jour nous dévoilait quelques misères, résultats de l'absence d'une ferme direction. Nos excellens prêtres administrateurs sentaient leur confiance s'affaiblir. Mais le Dieu de miséricorde veillait sur les catholiques de Genève. Notre gouvernement persécuteur succomba devant une insurrection. Le premier acte important du pouvoir, sorti de l'émeute, est un acte de justice envers les catholiques; des ouvertures bienveillantes sont faites à notre évêque; il nomme un curé, son choix est immédiatement ratifié.

« Cet événement fait grand bruit; les protestans fanatiques sont assez inhabiles que de témoigner de leur mécontentement. Les catholiques sont stupéfaits d'une solution aussi inespérée; ils remercient l'auteur de tout bien qui les protège visiblement, et sont confirmés davantage dans leur foi en la parole de celui qui a promis à son Eglise que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle.»

—M. l'évêque de Sidon vient d'adresser à un prêtre maronite en ce moment à Paris une lettre dans laquelle il expose la déplorable situation des chrétiens du Liban. Cette lettre, fort étendue, se termine par un énergique appel aux sympathies de la France.

Les faits dont parle M. l'évêque de Sidon sont connus et ne sont pas récents; mais les malheurs causés par les Druses ne paraissent pas avoir été réparés lors de la pacification. Voici quelques traits du tableau tracé par le respectable prélat syrien :

« Tout ce qui n'a pas été consumé par le feu est devenu la proie de ces barbares (les Druses.) Qui pourroit compter tout ce qu'ils nous ont dérobé en fait de cuivre, d'argent, de flambeaux, de candélabres, de lits, de vêtemens, d'ornemens sacerdotaux, de calices, etc.? Ajoutez à cela des montures, chevaux, mules, chameaux, bêtes de somme, les bœufs, les moutons et les chèvres. De plus, ils ont enlevé les contrats de nos vignes, de nos jardins et de toutes nos terres; ils ont enlevé les registres de toutes les églises, des maisons, des écoles. Dans la totalité des villages et contrées habités en commun par ces féroces ennemis, il ne reste aux Maronites ni propriété mobilière, ni propriété immobilière; leurs meubles ont été pillés ou brûlés; les contrats des immeubles ont été arrachés avec violence des mains de leurs propriétaires. Bien plus, ils mettent le comble à la détresse de leurs victimes, en leur imposant cinq années de tribut. Sans doute qu'ils regardent les Maronites comme des esclaves conquis à la pointe de l'épée.

« Il est impossible de se faire une juste idée des pertes considérables que nous avons éprouvées, lorsque, pour la dixième fois, nos ennemis sont venus nous ravager. Dès-lors, toute sécurité a été anéantie; car, outre l'exigence du tribut de cinq années qu'il nous faut subir, n'avons-nous pas été mis sous l'entière dépendance de ces cruels ennemis, ravisseurs de nos biens? Ils ont brûlé une seconde fois les bâtimens du siège épiscopal et ceux de l'école, que vous et moi avons fait reconstruire dans leur premier état. Ils ont pillé de nouveau tout ce qui nous appartenait, ainsi qu'à l'école; la valeur des différens objets qu'ils nous ont enlevés peut s'élever à la somme de 150,000 piastres, sans compter les calices réservés à la dignité épiscopale, la mitre et la crosse, les ornemens sacerdotaux, les vases, les contrats de l'école et de ses revenus, ceux de toutes les églises du diocèse, qui étaient conservés au trésor du siège épiscopal, et même le grand anneau dont nous faisons usage à la messe solennelle. Cet anneau bénit, qui le porte maintenant à notre place? C'est le Druse El-Sheikh-Saïd-Djanbatai, notre nouveau gouverneur.

« Tous les objets qui nous ont été enlevés, ainsi qu'à l'école, sont aujourd'hui en la possession de deux Druses, dont l'un se nomme Yousouf-Abou-Hasan, de Bathir, et l'autre Hasin-Abu-Zahire de Ain-Cana-El-Shoufa. Nous nous trouvons au milieu des ennemis, ne possédant plus rien, si ce n'est l'habit que nous portons sur le corps. Que le nom de Dieu soit béni!»

—Suivant le dernier dénombrement des habitans de la monarchie prussienne, leur nombre est de 13,800,000 âmes. Sur ce nombre total, l'on compte 9,250,000 protestans de toutes nuances, 5,500,000 catholiques, 190,000 Juifs, 14,500 Maronites et 1,300 Grecs. Ainsi la population catholique équivaut rigoureusement au tiers de la totalité, ce qui n'empêche pas la Prusse de se croire et de se dire, comme par le passé, une monarchie exclusivement protestante; dans ce sens que